

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM.ROSSE, CHARTIER, MALO, SIMON, LENA, BACON
MMES DELAINE, BORDIER-BONNEAU, GAURON, SANCHEZ, ROBINET, RETIF,
COURTEVILLE.

Etaient absents excusés :David AUDEBERT, Lise BARRITAUULT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Christine COURTEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2017 – JUIN 31

OBJET : Elections Sénatoriales – Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Etaient présents :

*MMES DELAINE, COURTEVILLE, RETIF, SANCHEZ, GAURON, BORDIER-BONNEAU,
ROBINET*

MM ROSSE - LENA – CHARTIER – BACON – SIMON - MALO

Etaient absents :

– David AUDEBERT – Lise BARRITAUULT

Mme DELAINE Huguette , Maire a ouvert la séance.

Mme COURTEVILLE Christine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Madame Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir *Mme DELAINE Huguette, Mr Jean Michel LENA et Mme Alexandra SANCHEZ, Benoit SIMON*

Madame Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame Le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L286, L287, L445, L531 et L556 du code électoral)

Madame Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune

Madame Le Maire a indiqué que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L289 du code électoral)

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs ont été sans exception ignorés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de sa cause de leur

annexion (bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe, bulletin blanc). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

4. Election des délégués et des suppléants

4.1 – Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de vote blancs.....	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. En application de l'art R141, le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nbre délégués Obtenus	Nbre suppléants obtenus
CANGÉY sénatoriales	13	3	3

Madame Le Maire a proclamé :

Elus délégués :

- **ROSSE Yves**, né le 24/07/1947 à Clermond-Ferrand (63) domicilié 2 rue de la loire 37530 CANGÉY ,
- **DELAINE Hugnette**, née le 08/03/1943 à Amboise (37) domiciliée 4 impasse du cèdre 37530 CANGÉY ,
- **LENA Jean Michel**, né le 28/10/1945 à Tours (37) domicilié 13 rue de robichon 37530 CANGÉY ,

Elus suppléants :

- **BORDIER-BONNEAU Patricia** née le 10/09/1954 à Amboise (37) domicilié 1 rue de cerisaie 37530 CANGEY,
- **SIMON Benoit**, né le 19/10/1974 à Huy (Belgique) Nationalité Française, domicilié « La haute métairie » 37530 CANGEY,
- **SANCHEZ Alexandra** née le 21/02/1975 à Chambray-les-Tours (37) domicilié 15 rue des vergers 37530 CANGEY,

Le Maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés, les deux conseillers municipaux les plus jeunes et la secrétaire ont signé les procès verbaux le 30 juin 2017 à 19h53.

Délibération n°2017 – JUIN 32

OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT / SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR L'INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 accordant l'installation d'une bornes de rechargement de véhicules électriques.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment le compte 2041 portant sur les subventions d'équipement versées aux organismes publics, et la subdivision dudit compte d'investissement en ce qui concerne notre présente subvention d'équipement pour les « bâtiments et installations » 2041582

Considérant que les subventions d'équipement versées doivent être obligatoirement amorties,

Considérant que l'immobilisation décrite est de peu de valeur, il est proposé un amortissement d'une durée de cinq années,

Le conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer la durée de l'amortissement de la subvention d'équipement pour les installations à 5 ans.

Délibération n°2017 – JUIN 33

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2017

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme DELAINE , et après en avoir délibéré,

DECIDE,

d'approuver la décision modificative suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

- 6226 - 465€
- 6811 - 042 + 465€

Section d'investissement

Recettes

- 1323 - 465 €
- 28041582-040 + 465 €

Délibération n°2017 – JUIN 34

OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2017

Madame Le Maire propose de fixer les tarifs de plateaux repas de la manière suivante :

- 8 euros pour un adulte
- 6 euros pour un enfant jusqu'à 8 ans.

Les encaissements seront réalisés par la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de fixer les tarifs proposés pour les plateaux repas tels qu'indiqués ci-dessus.

12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention.

Délibération n°2017 – JUIN 35

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATUE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de CANGEY est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concernant l'ensemble du pays ;

Considérant, que l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de CANGEY souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

– APPORTE son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention.

Délibération n°2017-JUIN 36

OBJET : Adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine

Mme Huguette DELAINE donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal, du courrier transmis par la Fondation du Patrimoine, et sollicitant l'adhésion de la Commune pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide d'adhérer** à la Fondation du Patrimoine et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour verser la somme de 120.00 euros pour l'adhésion 2017.

Délibération n°2017 – JUIN 37

OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017

Madame le Maire indique qu'à la prochaine rentrée scolaire, il est possible pour les communes d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours. Un décret a été publié en ce sens au journal officiel du 28 juin 2017.

Madame le Maire se déclare pour un retour à la semaine des quatre jours, suite à la réflexion menée depuis plusieurs mois et conformément à l'avis favorable du conseil d'école en date du 20 juin 2017, où sont représentés les enseignantes, les parents d'élèves et l'autorité municipale 9 VOTANTS (8 voix POUR- 1 voix CONTRE). Une demande de dérogation sera donc envoyée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire (DSDEN).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Est pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018,
- Autorise Madame Le Maire à déposer une demande de dérogation à la DSDEN pour revenir sur l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.
- Dit que la semaine de 4 jours sera effective à la rentrée scolaire 2017/2018, une fois l'accord reçu de la DSDEN.

Avancement de grade – point revu à un prochain Conseil Municipal

Collecte des ordures ménagères.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVA rencontre des problèmes pour la collecte des déchets « rue de la grange ». En effet, leur prestataire, SUEZ environnement est contraint de suivre

les recommandations de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) pour prévenir les risques et sécuriser le travail de ses agents. Il n'est donc plus possible de faire de marche arrière dans cette rue. Deux choix sont possibles : soit amener leur container individuel à l'intersection de la rue de la grange/rue de robichon, ou soit déposer leurs sacs poubelles dans un container collectif. Mme ROBINET demande à ce qu'un courrier soit envoyé à tous les habitants de la rue afin de connaître leur position.

PLUi

Suite au refus de l'arrêt de projet du SCOT par les services de l'Etat, Benoit SIMON indique que la surface retenue pour l'habitat sur la CCVA se situera aux alentours de 47 hectares. Un diagnostic du potentiel foncier des bourgs des 14 communes a été réalisé par le cabinet d'étude AUDICEE et va être envoyé à chaque commune pour correction et validation.

Divers

Mme BORDIER-BONNEAU demande si l'on ne pourrait pas faire poser un miroir de sécurité en face du stop de la rue de saint-ouen-les-vignes, car cela est difficile de voir les véhicules arriver à droite dans la courbe.

Martine ROBINET demande à ce qu'un fil à linge soit mis en place au fond du terrain des gens du voyage afin que lorsque ces derniers sont présents, ils n'étendent pas leur linge sur le grillage.

Commission « sécurité Routière » le jeudi 27 juillet 2017 à 11h.

Commission « Culture Communication » le mardi 8 août 2017 à 19h.

Commission « Urbanisme » le mardi 22 août à 9h.

Réunion de « Toutes les Associations Communales » le vendredi 29 septembre 2017 à 19h.

Réunion publique « Zéro Pesticide » reprogrammée au jeudi 14 septembre 2017 à 18h30.

Récapitulatif de la séance du 30 juin 2017
--

Délibération n°2017 – JUIN 31 :

Elections sénatoriales – Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délibération n°2017 – JUIN 32 :

Durée d'amortissement / subvention d'équipement pour l'installation de bornes électriques

Délibération n°2017 – JUIN 33 :

Décision modificative n°1/2017

Délibération n°2017 – JUIN 34 :

Fixation des tarifs pour les festivités du 13 juillet 2017

Délibération n°2017 – JUIN 35 :

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

Délibération n°2017 – JUIN 36 :

Adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine

Délibération n°2017 – JUIN 37 :

Réforme des rythmes scolaires – proposition d'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2017.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINE Huguette

ROSSE Yves

SIMON Benoit

BORDIER-BONNEAU Patricia

MALO Jean-Luc

CHARTIER Franck

ROBINET Martine

GAURON Florence

BACON David

SANCHEZ Alexandra

RETIF Ghislaine